



With the contribution of the LIFE
Programme of the European Union



Climate Transparency Hub

Analyse des rapports « Article 29 LEC » 2024 portant sur l'exercice 2023



en partenariat avec



28 février 2025

Quelques règles



La présentation est enregistrée et sera communiquée après le webinaire



Le support de présentation sera également mis à disposition sur le site du CTH à l'issue du webinaire



Utilisez le fil de conversation pour poser vos questions. N'hésitez pas à « liker » les questions des autres pour leur donner plus de visibilité.

Bienvenue au webinaire de présentation du rapport CTH 2024 !



Mathieu Garnero
ADEME
Chef du service Economie
et Finance



Emilie Maehara
SF Observatory
Directrice générale
adjointe



Edouard Vilpoux
SF Observatory
Chargé d'études et de
plaidoyer



Stanislas Ray
ADEME
Coordinateur finance
durable

Publication de l'étude statistique annuelle du CTH



➤ [Télécharger le rapport complet](#)

Agenda

1. Contexte

2. Panorama des remises 2024

3. Etat des pratiques / Analyse statistique des remises

Stratégies climatiques

Stratégies biodiversité

Taxonomie

Part fossile

Sortie des énergies fossiles

Autres aspects Art. 29 LEC

PAI SFDR

Contexte réglementaire

- Dispositif historique « Art. 173 LTECV » demandant depuis 2015 un rapport sur les pratiques ESG aux investisseurs;
- Refondu par [l'article 29 de la Loi énergie et climat de 2019](#), codifié dans [l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier](#) et son décret d'application dans [l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier](#).

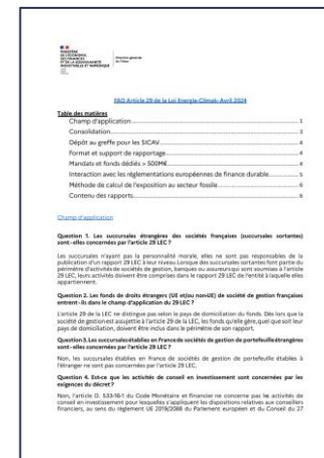
Périmètre d'acteurs assujettis :

Typologie d'assujetti	Etablissement de Crédit (EC) Entreprise d'Investissement (EI)*	Société de Gestion de Portefeuilles (SGP)	Organisme d'Assurance	Autres obligatoires
Superviseur	AMF		ACPR	?
Remise rapport		CTH	CTH ACPR	CTH
Remise annexe	AMF		ACPR	NA

- Prolongement du cadre réglementaire européen [Sustainable Finance Disclosure Regulation](#) (SFDR)
- La DG Trésor a publié un guide pédagogique ainsi qu'une FAQ, cf. ci-joint.



➤ [Lire le guide](#)



➤ [Lire la FAQ](#)

Le Climate Transparency Hub

- Les acteurs sont tenus de rendre public leur « rapport 29 LEC » et de le déposer sur la plateforme Climate Transparency Hub ([CTH](#)) de l'ADEME au 30 juin de chaque année.
- L'ADEME, agence experte sur les sujets notamment environnementaux, produit un **rapport annuel** qui:
 - ✓ Réalise un état des pratiques
 - ✓ Décrit les statistiques / tendances en vue de faire progresser la Place.
- [Lire le rapport sur les remises 2024](#)
- [Lire le rapport sur les remises 2023](#)
- [Lire le rapport sur les remises 2022](#)



Contenu des rapports 29 LEC	
Toutes entités	1° Démarche générale de l'entité a. Présentation résumée b. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les clients c. Liste des produits financiers Art. 8 et 9 SFDR et part globale des encours ESG d. Prise en compte de critères ESG dans l'attribution de mandats (Assureurs) e. Adhésion de l'entité/produits à des charte, codes, initiatives, labels...
	2° Moyens internes 3° Gouvernance 4° Stratégie d'engagement, politique de vote et compte-rendu 5° Alignement taxonomie et part « énergies fossiles »
Entités > 500M€ encours ou bilan	6° Alignement sur l'Accord de Paris 7° Alignement biodiversité 8° Gestion des risques et spécificités des risques climatiques et biodiversités 9° Démarche d'amélioration et mesures correctives
OPC et mandats > 500M€	

Méthodologie d'analyse des remises 2024

- Pour la 2^{ème} année, les acteurs ont remis les données relatives à l'Art. 29 LEC sous un double format
 - Rapport littéraire
 - Remises normées aux superviseurs
- Cette étude s'appuie :
 - D'une part sur les bases de données agrégées transmises par les superviseurs pour les statistiques globales
 - D'autre part sur les rapports littéraires pour compléments ainsi que pour des focus sur les stratégies climatiques et de biodiversité sur un échantillon de 34 acteurs.
- Composition de l'échantillon : 12 assureurs et 22 SGP (10 généralistes, 5 capital-investissement et 5 immobilier), sélectionnés principalement sur un critère de taille.

Calendrier des travaux



Comme l'an passé, la date de remise des rapports 29 LEC sur le CTH (« six mois après la clôture de l'exercice ») ne coïncidait pas avec les délais de remises des données normalisées aux superviseurs.

Agenda

1. Contexte
- 2. Panorama des remises 2024**
3. Etat des pratiques / Analyse statistique des remises

Stratégies climatiques

Stratégies biodiversité

Taxonomie

Part fossile

Sortie des énergies fossiles

Autres aspects Art. 29 LEC

PAI SFDR

Statistiques générales - remises auprès du CTH

- Des remises en progression, notamment chez les assureurs
- Les SGP concentrent la majorité des remises
- 30% des rapports remis après le 30 juin

	Assureurs	SGP	Banques	Total
Nombre total assujettis	239	682	156	1 077
Nombre remises	176	587	51	814
Taux de conformité	74%	86%	33%	76%

	Assureurs	SGP	Banques	Total
Nombre de remises 2023	95	579	45	719
Nombre de remises 2024	176	587	51	814
Var. 2024/2023	+85%	+1%	+13%	+13%

Statistiques arrêtées au 30/11/2024

- Taux de remise de 59% l'an passé. 2 raisons à cette évolution
 - La hausse des remises assureurs
 - La baisse du nombre d'assujettis bancaires (périmètre réduit aux seules banques qui exercent effectivement les agréments visés par le décret)

Statistiques générales – remises annexes

- 919 remises des annexes auprès des superviseurs (soit 13% de plus que le nombre de rapports remis sur le CTH)
- 48% d'entités dépassant le seuil de 500 M€ de bilan/encours
- Remises volontaires : groupe, assureurs non-vie.

Type de SGP	Total Population			Pop. > 500m€	
	Nombre	Poids (#)	Poids (Encours)	Nombre	Poids
Générique	249	40%	68%	129	44%
Capital Investissement	248	39%	7%	93	32%
Immobilier	97	15%	5%	52	18%
Autre	33	5%	19%	21	7%
Non-communicué	1	0%	0%	0	0%

		Nombre de remises	dont obligatoires >500m€	dont obligatoires < 500m€	dont volontaires
Assurances	Nb	225	113	98	14
	%	24,5%	50,2%	43,6%	6,2%
	Encours (M€)	2 191 592	2 177 117	14 476	
	%	31,2%	99,3%	0,7%	
SGP	Nb	628	295	334	-
	%	68,3%	47,0%	53,2%	0,0%
	Encours (M€)	4 721 660	4 664 193	57 467	
	%	67,2%	98,8%	1,2%	
Banques	Nb	66	34	32	-
	%	7,2%	51,5%	48,5%	0,0%
	Encours (M€)	114 150	104 169	9 981	
	%	1,6%	91,3%	8,7%	
Total	Nb	919	442	464	14
	%		48,1%	50,5%	1,5%
	Encours (M€)	7 027 402	6 945 479	81 923	
	%		98,8%	1,2%	

- Prédominance des SGP généralistes, surtout en encours

Agenda

1. Contexte
2. Panorama des remises 2024
- 3. Etat des pratiques / Analyse statistique des remises**

Stratégies climatiques

Stratégies biodiversité

Taxonomie

Part fossile

Sortie des énergies fossiles

Autres aspects Art. 29 LEC

PAI SFDR

Agenda

1. Contexte
2. Panorama des remises 2024
3. Etat des pratiques / Analyse statistique des remises

Stratégies climatiques

Stratégies biodiversité

Taxonomie

Part fossile

Sortie des énergies fossiles

Autres aspects Art. 29 LEC

PAI SFDR

Statistiques générales

- Les acteurs citant une métrique sont désormais majoritaires : 52% des entités (> 500 M€) représentant 68% des encours (contre 37% et 49% l'an dernier).
- Les métriques mentionnées par le décret sont les plus utilisées : empreinte et intensité carbone, température implicite.
- Emergence des objectifs/métriques en « part de portefeuille » (ex : part d'entreprises ayant des cibles SBTi) qui permettent un pilotage *ex ante* de l'allocation des flux financiers, contrairement aux **métriques de GES qui évaluent *ex post* les émissions.**

Catégorie	Assurances			SGP			Banques			Total		
	#	% (#)	% pond.	#	% (#)	% pond.	#	% (#)	% pond.	#	% (#)	% pond.
Absolu	18	16%	6%	51	17%	4%	5	15%	17%	74	17%	5%
Empreinte carbone	72	64%	39%	18	6%	6%	2	6%	8%	92	21%	16%
Intensité carbone	14	12%	6%	46	16%	32%	2	6%	2%	62	14%	23%
Degré	53	47%	33%	66	22%	10%	6	18%	10%	125	28%	17%
Intensité physique	6	5%	9%	27	9%	3%	0	0%	0%	33	7%	5%
Métrique physique hors GES	2	2%	1%	8	3%	0%	0	0%	0%	10	2%	0%
Part de portefeuille	3	3%	5%	24	8%	4%	1	3%	1%	28	6%	4%
Emissions évitées	0	0%	0%	1	0%	0%	0	0%	0%	1	0%	0%
Score	0	0%	0%	3	1%	1%	0	0%	0%	3	1%	1%
Multiple	0	0%	0%	6	2%	1%	0	0%	0%	6	1%	1%
Incertain	27	24%	33%	45	15%	53%	1	3%	1%	73	17%	46%
Pas de métrique citée	39	35%	40%	149	51%	27%	26	76%	63%	214	48%	32%



Le fait de citer une métrique n'implique pas nécessairement la présence d'un objectif associé.

Focus sur les SGP

Catégorie	GEN	CI	IMM	AU	Total
Absolu	20	23	7	1	51
Empreinte carbone	15	3	0	0	18
Intensité carbone	28	10	6	2	46
Degré	44	14	4	4	66
Intensité physique	1	3	22	1	27
Métrique physique hors GES	0	0	8	0	8
Part de portefeuille	11	10	1	2	24
Emissions évitées	1	0	0	0	1
Score	2	1	0	0	3
Multiple	2	0	3	1	6
Incertain	17	16	8	4	45
Pas de métrique	55	55	26	13	149

- La métrique la plus utilisée reste la température implicite
- Les SGP immobilières concentrent la quasi-totalité des métriques en émissions absolues (CO₂e/m²)

Points d'attention méthodologiques

- Les métriques exprimées en absolu, en intensité ou en empreinte carbone sont collectivement les plus citées (222 occurrences toute populations confondues cette année).
- Comme l'an passé, et malgré les efforts pédagogiques menés notamment par l'AMF pour normaliser les remises, **l'unité n'a cependant pu toujours être correctement distinguée entre empreinte carbone et intensité carbone** (typiquement l'information fournie par l'entité est « tCO₂/M€ », sans préciser s'il s'agit de M€ investis ou de chiffre d'affaires).
- Limites inhérentes à la comptabilité carbone appliquée en finance :
 - Fiabilité de la donnée GES** au niveau de l'entreprise
 - Biais associés à **l'agrégation au niveau du portefeuille**
 - Vision *backward looking*** de l'indicateur
 - Possibilité d'opérer une « **décarbonation virtuelle** » sans réduction d'émissions effectives dans l'économie

Rappels méthodologiques, avantages et inconvénients des différentes métriques en GES

Typologie cible	Avantages	Inconvénients
Absolu (tCO ₂ e)	Relation avec les émissions « réelles » en lecture directe	Traitement des comptages multiples ²⁰ Absence de gestion des effets de collectes
Intensité physique (tCO ₂ e/unité physique)	Interprétabilité physique Lien/comparabilité avec les travaux de scénarios de transition notamment IAE	Nécessite une vision granulaire par secteur Pas de vision sur la donnée d'activité pour réconcilier avec les émissions réelles ²¹ Effets de bords sur les entreprises multi-activités
Empreinte carbone (tCO ₂ e/m€ investi)	Neutralisation des effets de collectes	Variabilité à des facteurs extra-climatiques (valeur de marché des actifs) ²²
Intensité carbone (tCO ₂ e/m€ CA)	Comparabilité tout secteur confondu Disponibilité données	Pas d'interprétabilité physique Hypothèse très forte d'homogénéité des secteurs (paradoxe « Renault vs ; Ferrari ») ²³ Variabilité à des facteurs extra-climatiques (inflation) ²⁴

Points d'attention méthodologiques

Le suivi sectoriel des émissions :

- L'alliance NZBA de même que le projet de standard SBTi FINZ préconisent **un suivi sectoriel des émissions**, exprimé en **intensité physique** là où cela est possible. L'ADEME souligne l'intérêt pour les investisseurs au-delà des banques de déployer ce type d'approche pour les secteurs pertinents.

La catégorisation des émetteurs :

- L'ADEME préconise l'adoption par les institutions financières d'un **cadre d'analyse des plans de transition des entreprises** et du caractère « bas-carbone » des projets investis, permettant **une catégorisation des émetteurs et des projets en fonction de leur profil climatique**.
- La catégorisation permet le développement de métriques et cibles « de financement » associées (exprimées en part de portefeuille ou en montants investis, au global ou par secteurs) permettant d'**assurer *ex ante* la bonne allocation des investissements**, en complément de métriques « techniques » de GES, qui permettent de s'*assurer ex post* de la baisse effective des émissions de GES.

Points d'attention méthodologiques

Exemple de catégorisation des émetteurs

Axe stratégique	Catégorie d'acteur/actif	Levier de gestion	Commentaire - Exemple
Atténuation	Activités en opposition avec l'objectif des Accords de Paris	Exclusion	L'activité ciblée porte significativement préjudice à la lutte contre le réchauffement climatique (typiquement un nouveau projet d'exploitation de charbon)
	Non aligné	Engagement, Exclusion	L'entreprise cible n'a pas pris d'engagement climatique / sa démarche n'est pas crédible. Il est préconisé de prévoir un temps maximum d'engagement (par exemple 2 ans) avant de décider que, l'acteur n'étant pas crédible, le processus est escaladé jusqu'à l'exclusion.
	A aligner	Engagement	L'acteur a pris des objectifs mais partiels / le plan d'action n'est pas étayé. Là encore une stratégie d'accompagnement/soutien assorti d'un délai d'attente (4 ans ?) avant « déclassement » permet de crédibiliser la démarche d'engagement de l'institution financière.
Atténuation, contribution	Aligné	Investissement	L'acteur a pris des engagements alignés avec l'accord de Paris et a détaillé un plan d'action crédible et robuste pour les tenir.
Contribution	Solution pour le climat	Investissement	L'activité ciblée contribue à un objectif d'atténuation/adaptation au changement climatique, et ne porte pas préjudice à d'autres objectifs.
Lutte contre le <i>greenwashing</i> .	Acteur pour lequel l'enjeu climatique n'est pas matériel	NA	Centrer sa stratégie ou communiquer fortement sur des actions réalisées par des acteurs pour lesquels l'enjeu climatique n'est pas matériel peut parasiter les sujets prioritaires.

- Exemple de ressources pour développer un cadre d'analyse des plans de transition et de catégorisation des émetteurs :

- [Guide de l'Institut de la Finance Durable](#)
- [Orientation du groupe d'experts ATP-Col coordonné par la World Benchmarking Alliance](#)
- [« Navigating Corporate Transitions » de la Climate Bonds Initiative](#)
- [Méthodologie ACT Investing de l'ADEME et son cadre de catégorisation](#)
- [Projet de standard SBTi FINZ \(cf. table 15\)](#)

Analyse qualitative des objectifs intermédiaires

- Une **analyse détaillée des objectifs intermédiaires** adoptés par les assureurs et SGP dans le cadre de leurs stratégies climatiques a été réalisée.

- **Echantillon** : 12 assureurs et 22 SGP, dont 10 généralistes, 5 immobilières et 5 capital-investissement

- **Objectifs de décarbonation de portefeuilles** :

- **La plupart des objectifs sont établis en intensité monétaire** par million d'euros actifs, bien que des confusions sur les éléments de langage apparaissent dans les rapports (qui évoquent parfois l'empreinte carbone, ne précisent pas M€ investis ou de CA).
- L'alignement de ces objectifs a été **évalué à l'aide d'une composante de la méthodologie ACT Finance** développée par l'ADEME. Il en ressort les scores d'alignement suivants :

	Assureurs	SGP	Total
Taille de l'échantillon	12	22	34
Nb moyen d'objectifs par acteur	2,5	1,6	1,9
Nb ayant un objectif de décarbonation du portefeuille	11	12	23
couvrant les scopes 1 et 2	10	7	17
couvrant les scopes 1, 2 et 3	2	3	5
Année moyenne d'échéance de l'objectif	2028	2029	2029
Nb ayant un objectif de financement / investissement de la transition	6	9	15
dont porté par une définition sous-jacente des actifs investis	5	8	13
Nb ayant un objectif d'engagement quantifié et daté	2	2	4

Analyse qualitative des objectifs intermédiaires

- Exemples d'objectifs de décarbonation :

Entité	Date de référence	Date de l'objectif	Objectif de décarbonation du portefeuille	Unité*	Scopes	Périmètre d'actifs
Assureur	2018	2025	30%	intensité tCO ₂ e/M€ investis	1 et 2	Actions et obligations
Assureur	2019	2030	40%	intensité tCO ₂ e/M\$ CA	1, 2 et 3	Actions, obligations et immobilier
Assureur	2020	2029	50%	Empreinte tCO ₂ e/M€	1 et 2	Actions
SGP GEN	2019	2030	60%	intensité tCO ₂ e/M€ CA	1, 2 et 3 amont direct	Actions et obligations
SGP IMM	2019	2025	20%	kgCO ₂ e/m ²	1 et 2	Immobilier
SGP CI	2022	2030	42%	Absolu tCO ₂ e	1 et 2	Actions et obligations

* Ici il a été repris d'une part la terminologie employée par l'acteur financier, et d'autre part l'unité effectivement citée, l'unité pouvant ne pas être claire (« tCO₂e/M€ ») ou ne correspondant pas aux définitions posées par le règlement SFDR (distinction entre « intensité », en tCO₂e/m€ CA, et « empreinte », en tCO₂e/m€ investi).

Evaluation de l'alignement des cibles GHG (cf. méthode [ACT Investing](#) INV 1.1)

Ambition 2020-2030	Commitment score
+21%	-50%
0%	0%
-21%	50%
-42%	100%
-63%	150%

Commitment score = 1- Commitment gap

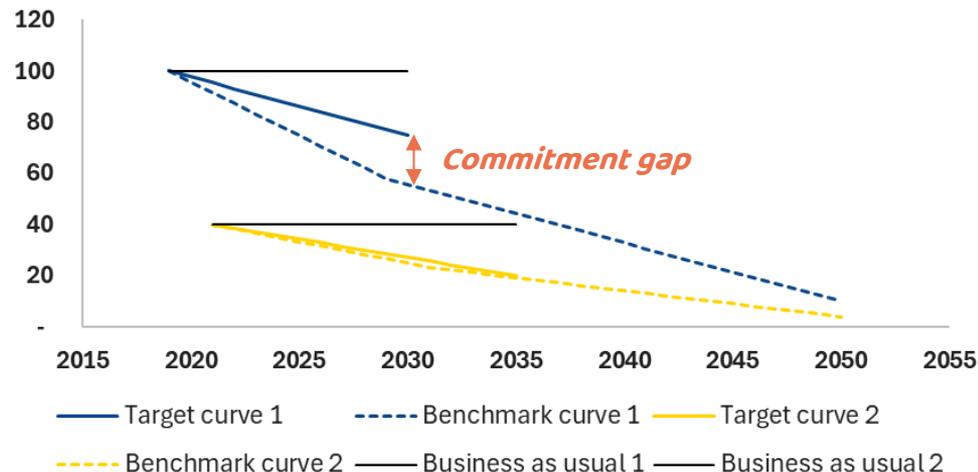
Formule contextualisée (cf. p. 29 [ACT Investing](#) INV 1.1)

*Final score = commitment score * credit coverage score * GHG coverage score * data quality score*

** target category score * sectoral adjustment*

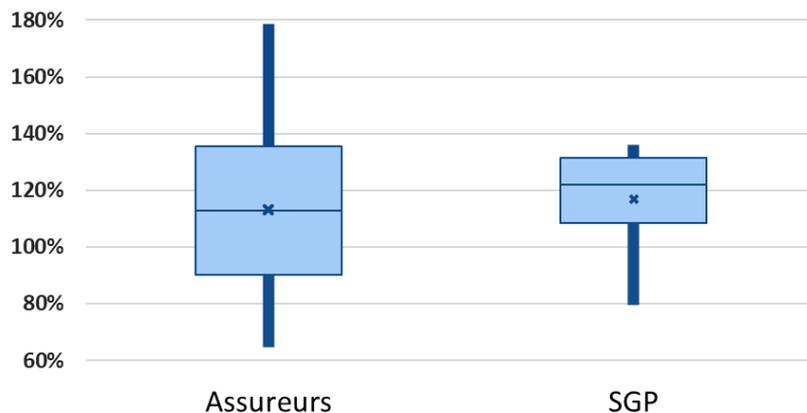
Référentiel ACA SBTi 1.5°C
-42% 2030 vs. 2020 et -90% 2050 vs. 2020.

Evaluation d'alignement des cibles - approche ACA ACT Finance



Analyse qualitative des objectifs intermédiaires

Score d'alignement des objectifs de décarbonation de portefeuille (standard ACA ACT Finance)



- Les scores individuels et nominatifs des 12 assureurs et 22 SGP sont disponibles dans le rapport complet.



Un score de 100% ne préjuge pas de l'alignement de l'institution financière, mais du fait que l'ambition posée, si elle se traduit par des réductions effectives d'émissions dans l'économie réelle et si elle est appliquée au bon périmètre, est la bonne.

Analyse qualitative des objectifs intermédiaires

- Objectifs d'investissement / financement de la transition :
- Les montants fixés sont **rarement mis en perspective ou contextualisés**. Aucun acteur ne semble être en mauvaise posture vis-à-vis de la réalisation de son objectif, au contraire, certains atteignent leurs objectifs « en avance ». **Cela interroge sur le niveau d'ambition des objectifs et surtout les définitions sur lesquelles ils reposent.**
- **En effet les définitions des actifs considérés comme « verts », « durables » ou « de transition », lorsqu'elles sont clairement énoncées, diffèrent grandement et à plusieurs niveaux.**
 - D'abord, les cadres de références diffèrent entre acteurs et entre classes d'actifs.
 - Ensuite, lorsqu'un même de référence est utilisé par plusieurs acteurs, le niveau d'exigence retenu peut varier ; par exemple, considérer que les fonds articles 8 et 9 SFDR sont durables ou seulement les fonds article 9.
 - Par ailleurs certains critères fixés ne reposent sur aucun cadre qui puisse être interprétable par un tiers, comme « analyse interne spécifique » ou « à caractère environnemental ».
- Un « scoring » a également été réalisé à partir de la méthodologie ACT pour **déterminer la qualité de la définition énoncée par chaque acteur**. Le scoring moyen est de **42% pour les SGP** et **25% pour les assureurs**.

(cf. rapport complet pour plus détails sur ces objectifs et définitions)

Qualité de la définition actif « low carbon »

(cf. méthode [ACT Investing](#) INV 4.2)

Question	Basic	Standard	Advanced	Next practice	Low-carbon aligned
<i>Associated score</i>	0%	25%	50%	75%	100%
<i>Does the FI use and disclose an established definition of low carbon activities?</i>	No definition	The FI uses an internal definition without leveraging on next level quality definitions OR The FI uses a referential (e.g. ICMA Green Bonds Principles) without evidencing there is a clear link to climate topic.	The FI uses an internal definition leveraging on science-based climate taxonomies. Taxonomies should be published by a national, regional or global governing body. However definition implementation is not publicly accessible. OR The FI uses ICMA Green Bonds principles or equivalent referential with evidence there is a clear link to climate topic.	The FI uses an internal definition leveraging on science-based climate taxonomies for categorizing sustainable activities. Taxonomies should be published by a national, regional or global governing body. Definition implementation is publicly accessible. OR The FI uses the Climate Bond Initiative framework or EU Green Bond Standard framework or other recognized equivalents	The FI uses an internal definition leveraging on science-based climate taxonomies for categorizing sustainable activities. Taxonomies should be published by a national, regional or global governing body OR The FI uses the Climate Bond Initiative framework or EU Green Bond Standard framework or other recognized equivalents AND The company exercising the activity is either considered low-carbon or in transition. Information is publicly accessible. Information collected is challenged/verified.

Question	Basic	Standard	Advanced	Next practice	Low-carbon aligned
<i>Associated score</i>	0%	25%	50%	75%	100%
<i>Does the FI use an effective transition assessment framework regarding its investees?</i>	Not using any standard or framework making it possible to identify the "Transitioning" entities of the portfolio OR The FI has a transition assessment framework that has significant loopholes regarding notably the abovementioned standards (e.g. leading to conclude that a company that has a very bad scoring considering one of the abovementioned <u>standard</u> is transitioning).	A climate framework exists for assessing counterparty's transition plan. The disclosure regarding the framework used by the FI is not clear. The framework relies on metrics/principles whose compliance with abovementioned qualitative principles is not ensured (e.g. broad ESG scores or climate scores based on assessing only disclosure/tick the box approach).	A climate framework exists for assessing counterparty's transition plan. The disclosure regarding the framework used by the FI is clear. The framework for defining a "transitioning entity" meets at least criteria 1.1, 2.1 and 3.1	A climate framework exists for assessing counterparty's transition plan. The disclosure regarding the framework used by the FI is clear. The framework for defining a "transitioning entity" meets at least criteria 1, 2, 3 and 4.	A climate framework exists for assessing counterparty's transition plan. The disclosure regarding the framework used by the FI is clear. The framework for defining a "transitioning entity" meets all criteria.

Analyse qualitative des objectifs intermédiaires

- Exemples d'objectifs d'investissement / financement de la transition :

Entité	Objectif	Montant annuel	Date d'échéance	Définition	Qualité de la définition – Score ACT
Assureur	« le Groupe a dévoilé un nouvel objectif de « Financement de la Transition » de 5 Mds€ par an jusqu'en 2030. »	5 Mds€	2030	« Financement de la transition » : - Obligations : Bloomberg (DT607) - Infrastructures : CBI - Immobilier : DPE >= B	50% Ensemble de définitions dont certaines sont notées 75% (CBI), d'autres 25% ou 50% (référence Bloomberg Fondé en sous-jacent sur l'ICMA sans référence explicite au climat).
Assureur	"Depuis 2023, s'est engagée à financer des investissements durables à hauteur de 750m€"	750 M€	NC	« Taxonomie interne des investissements durables » - Fonds article 9 SFDR : cotés, non cotés et immobilier - Fonds cotés poursuivant un objectif climat avéré - Infrastructures en faveur de la transition - Fonds à impact social, environnemental ou ESS - Obligations vertes : CBI - Obligations sociales : ICMA - Obligations durables : ICMA - Dette privée durable : Sustainable Linked Loans - Dette infrastructure durable : projets EnR ou ayant la thématique de la transition au cœur de leur stratégie - Immobilier en direct : certification environnementale reconnue de niveau "très bon" »	25% Standards divers qui ne sont pas tous focalisés sur le climat.

Analyse qualitative des objectifs intermédiaires

Entité	Objectif	Montant annuel	Date d'échéance	Définition	Qualité de la définition – Score ACT
SGP GEN	« d'ici 2025, 18 % de ses encours soient composés de fonds et de mandats ayant des objectifs d'alignement avec une trajectoire Net Zéro »	N/A	2025	<p>« Cet objectif est construit de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Au numérateur, seules les classes d'actifs qui disposent de normes reconnues Net Zéro sont prises en compte : les actions cotées, les obligations d'entreprises, et l'immobilier. Seules les stratégies d'investissement ayant des objectifs ou des contraintes d'alignement inscrits dans les documents de référence seront comptabilisées. Les classes d'actifs pour lesquelles les données disponibles sont insuffisantes et/ou les méthodologies ne sont pas abouties sont exclues à ce stade (e.g. actifs souverains) ; – Au dénominateur, les encours suivants ne sont pas pris en compte : les encours des Joint-Ventures, d'hébergement de fonds et les mandats de conseil spécifiques sur lesquels la société n'a pas la discrétion entière de gestion. » 	<p>25%</p> <p>La définition fait référence à un Net Zero standard qui n'est pas détaillé dans le rapport. Des définitions hétérogènes sont en pratique appliquées.</p>
SGP GEN	« Nous [...] avons pour ambition que 75 % de nos encours soient investis dans des sociétés ayant des objectifs alignés avec un scénario 1,5°C, au sein du panier d'actifs détenus au travers de nos fonds ouverts de gestion directe »	N/A	2030	<p>« Pour ce faire, nous avons choisi la méthodologie “Portfolio coverage” de l'initiative Science Based Target, à savoir, en pourcentage de sociétés ayant des objectifs basés sur la science du climat et alignés avec un scénario de hausse de la température de 1,5°C. »</p>	<p>50%</p> <p>Une cible SBTi garantit la pertinence de la cible, mais non la crédibilité des moyens mis en œuvre pour y parvenir, c'est une condition nécessaire mais non suffisante à l'analyse d'un plan de transition.</p>

Synthèse

- Le dispositif Art. 29 LEC demande aux acteurs des informations sur leur stratégie climatique. Ces dispositions sont formulées de manière à orienter les acteurs dans l'élaboration de leur stratégie sur : les **ambitions** (respect des accords de Paris et de la SNBC), la **temporalité** (objectif 2030 puis tous les 5 ans), et les **métriques**.
- De l'**analyse quantitative** (sur les entités > 500 M€) il ressort que :
 - Les acteurs citant une métrique sont désormais majoritaires : 52% en nombre et 68% en encours (contre 37% et 49% l'an dernier). On observe un rattrapage des SGP de grande taille.
 - Les unités de mesure sont hétérogènes : 28% citent la température implicite, 21% l'empreinte carbone, 17% les émissions absolues et 14% l'intensité carbone.
 - La part de portefeuille (catégorisation des émetteurs, e.g. SBTi) reste minoritaire mais progresse.
- L'**analyse qualitative** apporte les enseignements suivants :
 - Les objectifs sont plus nombreux, mieux définis et plus homogènes parmi les assureurs que les SGP.
 - La décarbonation de portefeuille mesurée en température implicite seule est fréquente chez les SGP, là où les assureurs recourent davantage aux métriques classiques.
 - La plupart des acteurs raisonnent en empreinte (tCO₂e/M€ investis), cependant la dénomination des métriques est sujette à de nombreuses confusions et imprécisions – confortant le constat de faiblesse méthodologique global.
- Les **limites** suivantes sont mises en évidence :
 - **Le suivi des émissions financées** est *backward looking*, il ne permet pas de piloter *ex ante* une stratégie d'allocation contributive.
 - **L'approche en portefeuille agrégé** empêche la distinction sectorielle et crée un **risque de décarbonation virtuelle**.

Agenda

1. Contexte
2. Panorama des remises 2024
3. Etat des pratiques / Analyse statistique des remises

Stratégies climatiques

Stratégies biodiversité

Taxonomie

Part fossile

Sortie des énergies fossiles

Autres aspects Art. 29 LEC

PAI SFDR

Contexte

- Le III-7° de l'article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier demande des informations structurées sur la stratégie d'alignement de l'acteur, avec des objectifs à 2030 puis tous les 5 ans sur
 - une mesure du respect des objectifs de la [convention sur la diversité biologique](#),
 - une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts tels que défini par l'[IPBES](#) et
 - la mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité.
- Compte-tenu de la faible maturité du sujet observée, un guide à destination des institutions financières a été émis en février 2024 par le CGDD et l'ADEME, afin de donner aux acteurs des orientations en vue de mieux se saisir du sujet.
- L'IFD produit également des ressources :
 - Panorama des stratégies de la place financière de Paris en matière de lutte contre la déforestation.
 - Contribution à une [cartographie](#) des bases de données et méthodes existantes permettant d'analyser l'impact et les dépendances

L'étude effectuée a porté sur :

- Une analyse statistique des indicateurs biodiversité cités par les acteurs
- Une analyse qualitative des pratiques sur l'échantillon de 34 acteurs.



➤ [Lire le guide](#)



➤ [Lire le panorama](#)

Indicateurs biodiversité cités

- Mapping d'indicateurs (très divers – correspondance manuelle effectuée)
- Le fait de citer une métrique n'implique pas un objectif associé.
- Une seule catégorie « MSA »* mais deux sous-méthodologies principales développées par CDC Biodiversité (GBS) et Iceberg DataLab (CBF), du fait de la difficulté à les distinguer dans les reporting des acteurs.

Indicateur biodiversité	Assurances			SGP			Banques			Total		
	#	% (#)	% pond.	#	% (#)	% pond.	#	% (#)	% pond.	#	% (#)	% pond.
Score dérivé du MSA	53	47%	79%	38	13%	67%	3	9%	12%	94	21%	70%
Score quantitatif hors MSA	5	4%	1%	10	3%	3%	1	3%	2%	16	4%	2%
Echelle	3	3%	1%	3	1%	0%	0	0%	0%	6	1%	0%
Part de portefeuille - Ind. PAI 7	0	0%	0%	21	7%	4%	1	3%	3%	22	5%	2%
Part de portefeuille - hors PAI 7	3	3%	1%	23	8%	2%	2	6%	5%	28	6%	2%
Impact monétaire/ CA	2	2%	0%	2	1%	0%	0	0%	0%	4	1%	0%
Mesure physique	0	0%	0%	13	4%	1%	0	0%	0%	13	3%	1%
Part/Nombre d'occurrences	0	0%	0%	6	2%	1%	0	0%	0%	6	1%	1%
Multiple	4	4%	0%	1	0%	0%	0	0%	0%	5	1%	0%
Incertain	5	4%	2%	6	2%	1%	0	0%	0%	11	2%	1%
NC	38	34%	16%	188	64%	23%	28	82%	78%	254	57%	21%

- Augmentation du nombre d'entités reportant sur au moins un **indicateur biodiversité**,
 - de 56% à 79% en encours et de 31% à 43% en nombre
- La hausse des remises à essentiellement profité aux **métriques de type MSA**, qui passent de 68 occurrences (CBF + GBS) à 94, soit 21% des institutions financières (dont 46% parmi celles qui communiquent une métrique).

Analyses sur échantillon – prise en compte du guide biodiversité

- Une grille qualitative a été élaborée, et appliquée à notre échantillon de 34 acteurs, portant sur les critères suivants :
 - **Evolution du nombre de pages consacré au sujet** sous l'angle de l'impact (section 7° du décret).
 - **Traitement des préconisations du guide**, avec construction d'un « score d'alignement » équipondéré en fonction de la présence ou non des éléments suivants :
 - i. Inscription de la stratégie en lien avec les cibles de l'Accord de Kunming-Montréal
 - ii. Identification (i) des impacts et (ii) des dépendances
 - iii. Prise en compte de la biodiversité dans la politique d'investissement : (i) politique d'exclusion ou (ii) un autre moyen.

	Assureurs	SGP	Global
Nombre de pages moyen	7,3	7,5	7,4
Evol. / N-1	+38%	+21%	+26%
Score de prise en compte des préconisations du guide	77%	52%	61%
Minimum	20%	20%	20%
Maximum	100%	100%	100%



Ces éléments ne préjugent pas de la qualité du dispositif mis en place, mais peuvent mettre en évidence une tendance et des grands enseignements sur un sujet où le guide a souligné l'importance d'avancer en amélioration continue.

Analyses sur échantillon – Objectifs et mesure

- Si la plupart des institutions financières étudiées font référence aux cibles de Kunming Montréal, deux seulement évoquent la mise en place d'objectifs quantifiables/de contribution significative à l'atteinte des objectifs à l'aide d'indicateurs. Il n'a cependant été relevé **aucune cible concrète** respectant les standards observés sur le climat (indicateur, objectif d'évolution, année de référence, année cible).
- **85%** des acteurs de l'échantillon communiquent sur l'identification des impacts.
- Il n'a été relevé que dans 4 cas des descriptions de variations de métrique d'une année sur l'autre, dont 2 cas où l'institution financière apportait des éléments explicatifs d'évolution
 - un cas avec une explication macro d'évolution du périmètre
 - un autre où des explications claires mettaient en avant des difficultés d'interprétation, avec de **fortes évolutions de MSA non expliquées** au niveau des émetteurs.
- Ainsi en l'état, cette partie d'identification demeure **peu opérationnelle**. Elle contribue à une phase d'apprentissage et de progression continue des acteurs.

Analyses sur échantillon – Politiques d'exclusion

- Le levier de l'exclusion est mis en œuvre par **40% des assureurs** étudiés et **27% des SGP** (un tiers des généralistes, une de capital-investissement sur les 5 étudiées, et aucune immobilière).
- Dans la pratique, les thèmes suivants sont notamment abordés par ces politiques :
 - déforestation** en général, avec des axes sectoriels plus ou moins développés : huile de palme, soja, élevage, production de bois, papier ou carton ;
 - pesticides**, spécifiés en général sur certains produits ;
 - controverses** biodiversité ;
 - reprise d'exclusions climat ou ESG prises sous un angle « biodiversité » : charbon (pression climatique), tabac (déforestation).
- Une SGP, Mirova, présente une [politique de standards minimums](#) particulièrement développée et régulièrement mise à jour. Elle concerne entre autres :
 - Les producteurs de soja et viande de bœuf sans objectifs zéro déforestation, et les producteurs d'huile de palme non-membres de RSPO (Table ronde sur l'huile de palme durable) et n'ayant pas toute leur production certifiée ;
 - Les fabricants de PFAS (polluants éternels) ;
 - Des acteurs de la chaîne de valeur du plastique à usage unique (notamment vaisselle, filets de pêche) sans objectif d'augmentation du taux de recyclage ;
 - Les entreprises sans engagement de réduction de pêche dans les zones à risque.

Focus sur la mise à jour de notre politique de standards minimums

Afin de mieux répondre aux enjeux Biodiversité, nous avons renforcé notre politique de standards minimums, qui inclut la politique d'exclusion, afin d'écartier d'emblée de nos univers d'investissement les activités dont l'impact est considéré comme néfaste.

Mirova a mis en place une politique de standards minimums qui conduit à exclure de nos investissements les actifs déployant des activités identifiées comme nuisibles aux objectifs de préservation de la biodiversité, dès lors qu'il n'y a pas d'intention de transition identifiée. Ces standards minimums sont enrichis au fur et à mesure de nos connaissances des risques. Sont ainsi exclus les actifs localisés dans des pays à haut risque induisant des impacts négatifs et sans mesures d'atténuation adéquates, ainsi que les activités suivantes :

Risque de déforestation :

Les producteurs des principales matières premières à forte teneur en huile de palme non-membres de RSPO (Table ronde sur l'huile de palme durable) et n'ayant pas toute leur production certifiée ;

d'une stratégie convaincante axée sur la protection

Analyses sur échantillon - autres

Engagement

Financements contributifs

- **67% des assureurs** mentionnent au moins un investissement/fonds,
- **32% des SGP** (la moitié des généralistes, une SGP de capital-investissement et aucune immobilière)
- Il est en pratique difficile de toujours **discerner un impact** et donc la capacité contributive effective de ces fonds / investissements à l'atteinte des objectifs biodiversité.

- Des exemples illustratifs sont fournis avec des fonds en approche *best in class* et des fonds / investissements « à mission ».

- **92% des assureurs** et **82% des SGP** mentionnent l'engagement.
- Dispositif SGP en général plus étoffé. Assez peu d'information côté assureur sur l'engagement vis-à-vis des *asset managers*.
- Le [rapport d'engagement](#) Amundi comprend un chapitre dédié relatif à la biodiversité, prise en général et détaillée **par thématiques** (politique biodiversité, océan, usage de l'eau, déforestation, plastique, PFAS, pesticides, ...).

Case study 23: Engaging with BHP on Biodiversity

Context

Mining operations can pose serious threats to biodiversity, but mining is also an industry that is essential not only for local economic livelihoods and infrastructure development for many regions of the world, but also key to supplying essential metals and minerals needed for societal growth and the energy transition. Projections suggest demand will continue to grow globally for many metals and minerals and that operations will likely have to shift towards more dispersed and biodiverse areas¹¹ with many biodiversity hotspots undergoing mining booms. To ensure a license to operate and community/government consent for operations, mining companies have a financial incentive to mitigate biodiversity losses across operations.

Amundi has been engaging on biodiversity since 2021 with BHP, a large-cap diversified Australian multinational mining and metals company that mines copper, iron ore, nickel, metallurgical

Consumer	Assessment at start of engagement	Past Recommendations	Evolution in Past Years	Status in 2023
Company B Sector: Consumer Services Country: USA Starting Year: 2021	~2030 Zero deforestation commitment and already achieved nearly 100% transparency for key commodities. - Biodiversity integrated into conversations on environmental risks but no specific strategy. - Involved in numerous collaborative initiatives on key commodities. - Lack of policy on antibiotic use that complies with WHO guidelines.	- More transparency on sustainable sourcing beyond key commodities. - More transparency and proof points on how external collaborations further their Nature goals and targets. - Improve commitments on antibiotic use.	2022 - More public indication that internal focus has now expanded to other commodities beyond key ones to meet 2030 zero deforestation goal. (though little reporting on the progress for these yet). - Public disclosure on biodiversity specifically including an indication that they are in the process of developing a framework to guide their efforts (with TNFD). - Lack of policy on antibiotic use that complies with WHO guidelines.	- Publicly committed to Consumer Goods Forum's Forest Positive Coalition meaning they will report on an agreed set of KPIs linked to forest. ✓ - Some indication of increased efforts around regenerative agriculture but details are vague and limited to anecdotal pilots.

Analyses

Financem

- 67% des as au moins un i
- 32% des S généralistes, investissem immobilière)
- Il est en toujours dis donc la c effective investissem objectifs bio
- Des exemple fournis avec d best in class investissement

Consumer	Assessment at start of engagement	Past Recommendations	Evolution in Past Years	Status in 2023
<p>Company B</p> <p>Sector: Consumer Services</p> <p>Country: USA</p> <p><i>Starting Year:</i> 2021</p> 	<ul style="list-style-type: none"> - 2030 Zero deforestation commitment and already achieved nearly 100% transparency for key commodities. - Biodiversity integrated into conversations on environmental risks but no specific strategy. - Involved in numerous collaborative initiatives on key commodities. - Lack of policy on antibiotic use that complies with WHO guidelines. 	<ul style="list-style-type: none"> - More transparency on sustainable sourcing beyond key commodities. - More transparency and proof points on how external collaborations further their Nature goals and targets. - Improve commitments on antibiotic use. 	<p>2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Some public indication that internal focus has now expanded to other commodities beyond key ones to meet 2030 zero deforestation goal, (though little reporting on the progress for these yet). - Public disclosure on biodiversity specifically including an indication that they are in the process of developing a framework to guide their efforts (with TNFD). - Lack of policy on antibiotic use that complies with WHO guidelines. 	<ul style="list-style-type: none"> - Publicly committed to Consumer Goods Forum's Forest Positive Coalition meaning they will report on an agree set of KPIs linked to forest. ✓ - Some indication of increased efforts around regenerative agriculture but details are vague and limited to anecdotal pilots.

mes des papiers de
ort d'engagement/de
souvent anonymisés.
la biodiversité, prise
éan, usage de l'eau,

Rappels du guide

- Le sujet biodiversité est complexe et fragmenté : il est encore difficile aujourd'hui de l'appréhender de manière holistique (peu de données, méthodologies efficaces, métriques de pilotage matures, ...)
- Il est donc nécessaire que les institutions financières n'attendent pas l'arrivée à maturité de ces éléments (qui n'arrivera peut-être jamais) pour avancer.
- La stratégie biodiversité doit se déployer dans un processus d'amélioration continue :
 - Poser de premiers objectifs, définir des actions, par exemples centrés sur une sous-thématique particulière/un sous-portefeuille,
 - Aller au contact des entreprises, en tirer les conclusions et réajuster ses objectifs et actions, ...
- Concrètement, les besoins en matière d'objectifs biodiversité reposent principalement sur **l'arrêt du financement des pratiques néfastes** devant le financement des activités positives.
- En vue de contribuer à l'atteinte des objectifs biodiversité internationaux, les institutions financières doivent donc **pousser les entreprises dont les pratiques sont critiquées à proposer un plan de transition**, ou a *minima* des objectifs.



➤ [Lire le guide](#)

Synthèse

- Reporting **plus étoffé** par rapport à l'an passé (+26% en taille, alignement avec les préconisations du guide biodiversité d'environ 60%).
- **Le nombre d'acteurs communicant sur un indicateur biodiversité est en hausse** : 46% en nombre représentant 79% des encours, contre respectivement 31% et 56% l'an dernier (entités > 500M€).
- Néanmoins **pas encore d'objectif de contribution concret** en lien avec les objectifs de biodiversité.
- Peu de lien entre les efforts de reporting déployés (mesures d'impact et de dépendance, initiatives) et objectifs
 - lié à la faible maturité/fiabilité des métriques à l'heure actuelle, notamment les métriques d'empreintes agrégées tirées du MSA.
- De **bonnes pratiques** sont identifiées : mise en place d'une politique de standards minimaux étendus, rapport d'engagement détaillé.
- Les acteurs progressent et sont invités à poursuivre leurs efforts, **en avançant thématique par thématique** sans attendre d'avoir des métriques holistiques fiables, comme souligné par le guide biodiversité.

Agenda

1. Contexte
2. Panorama des remises 2024
3. Etat des pratiques / Analyse statistique des remises

Stratégies climatiques

Stratégies biodiversité

Taxonomie

Part Fossile

Sortie des énergies fossiles

Autres aspects Art. 29 LEC

PAI SFDR

Statistiques générales

Eligibilité:

% Taxonomiquement éligible	Assurances	SGP	Total
Publication information (#)	105	291	396
% part	92,9%	98,6%	97,1%
% encours	93,7%	96,4%	95,5%
Dont nombre de remises à 0	1	106	107
% part	1,0%	36,4%	26,6%
% encours	4,7%	8,2%	7,1%
% moyen (pond. #)	15,4%	22,1%	20,2%
% moyen hors 0 (pond. #)	15,5%	34,7%	29,4%
% moyen (pond. encours)	14,1%	13,4%	13,6%
% moyen hors 0 (pond. encours)	14,8%	14,6%	14,7%

Alignement (CA):

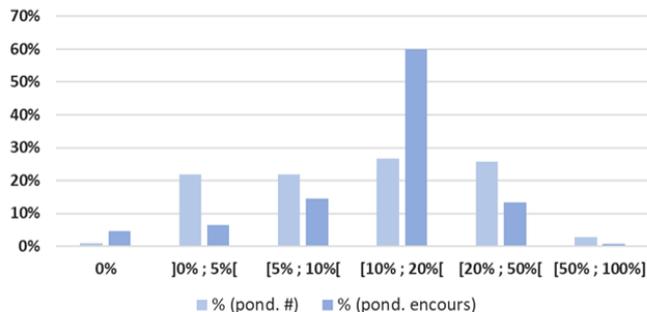
% Taxonomiquement aligné - CA	Assurances	SGP	Total
Publication information (#)	97	282	379
% part	85,8%	95,6%	92,9%
% encours	84,9%	93,1%	90,5%
Dont nombre de remises à 0	1	154	155
% part	1,0%	54,6%	39,8%
% encours	0,1%	15,5%	10,6%
% moyen (pond. #)	5,8%	3,1%	3,9%
% moyen hors 0 (pond. #)	5,9%	6,9%	6,6%
% moyen (pond. encours)	2,6%	4,1%	3,6%
% moyen hors 0 (pond. encours)	2,6%	4,9%	4,2%

Comment lire ces tableaux ?

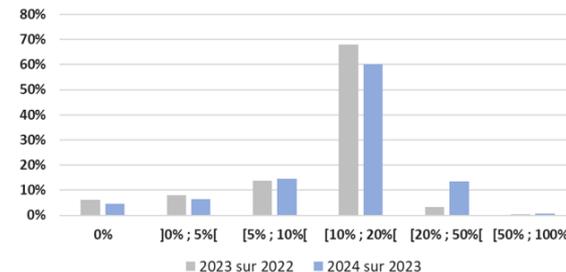
- « **Publication information (#)** » : nombre d'entités ayant reporté l'information
- « **% part** » ou « **pond. #** » : moyenne calculée sur le nombre d'entités assujetties total
- « **% encours** » ou « **pond. #** » : même calcul mais pondéré par les encours de chaque entité
- « **remises à 0** » : entités pour lesquelles la donnée remise est « 0 » sans qu'il soit possible de distinguer s'il s'agit d'un ratio nul (« *ratio d'alignement = 0,00 %* ») ou d'une remise nulle (« *je ne dispose pas de l'information, donc je déclare 0 par défaut* »)

Eligibilité

- Assureurs:

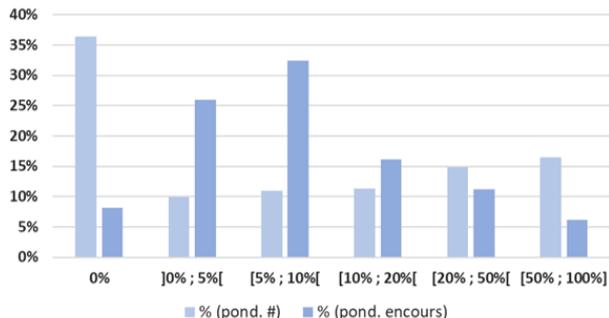


Graphique 2 : Eligibilité taxonomique des assureurs (sup. 500 M€ ; remise 2024 sur 2023) – Classification par nombre d'entités et par encours

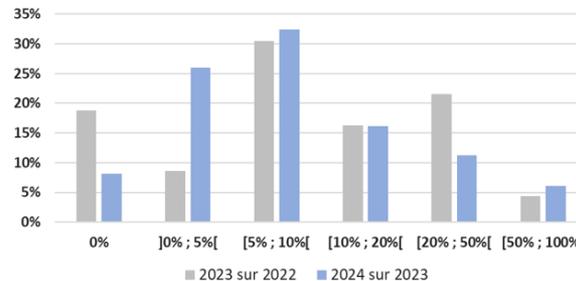


Graphique 3 : Eligibilité taxonomique des assureurs (sup. 500 M€) – Comparaison remises 2024 - 2023

- SGP:



Graphique 4 : Eligibilité taxonomique des SGP (sup. 500 M€ ; remise 2024 sur 2023) – Classification par nombre d'entités et par encours



Graphique 5 : Eligibilité taxonomique des SGP (sup. 500 M€) – Comparaison des remises 2024 - 2023

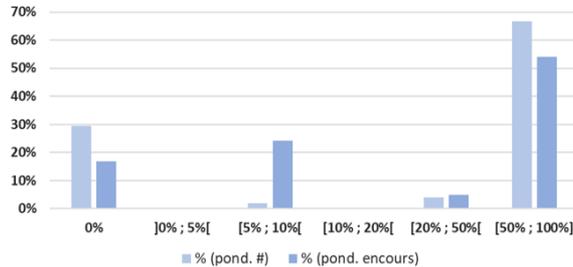
Eligibilité

- Focus sur les SGP :
- Un taux de remise à 0 plus élevé que chez les assureurs (36% des SGP)
- Davantage d'acteurs situés aux extrémités, là où la répartition des assureurs était plus « normale », ce qui peut être lié à deux effets :
 - Présence de SGP immobilières parmi lesquelles l'interprétation de la réglementation est variable (71% des SGP IMM reporte un alignement > 50%)
 - Les assureurs se reposent sur les asset managers pour calculer les parts taxonomiques : effet de « dilution » avec les actifs en direct de l'assureurs, moins souvent éligibles

Catégorie	GEN	CI	IMM	AU	Total
Total SGP > 500 M€	129	93	52	21	295
Publication information (#)	128	91	52	20	291
<i>% part</i>	99%	98%	100%	95%	99%
% encours	100%	98%	100%	82%	96%
Dont nombre de remises à 0	24	61	15	6	106
<i>% part</i>	19%	67%	29%	30%	36%
<i>% encours</i>	3%	40%	17%	16%	8%
% moyen (pond. #)	12,4%	12,7%	64,7%	15,3%	22,1%
% moyen hors 0 (pond. #)	15,3%	38,6%	91,0%	21,9%	34,7%
% moyen (pond. encours)	11,1%	13,0%	56,0%	9,4%	13,4%
% moyen hors 0 (pond. encours)	11,4%	21,7%	67,4%	11,1%	14,6%

Eligibilité

- L'interprétation de la réglementation taxonomique par les SGP immobilières :
- Ratio d'éligibilité taxonomique moyen (pondéré par les encours) : 56%
- Une répartition polarisée autour de 0 et 100%
- Un zoom a été fait sur les 25 SGP immobilières de plus de un milliard d'euros d'encours :



Graphique 6 : Eligibilité taxonomique des SGP immobilières (sup. 500 M€ ; remises 2024 sur 2023) – Classification par nombre d'entités et par encours

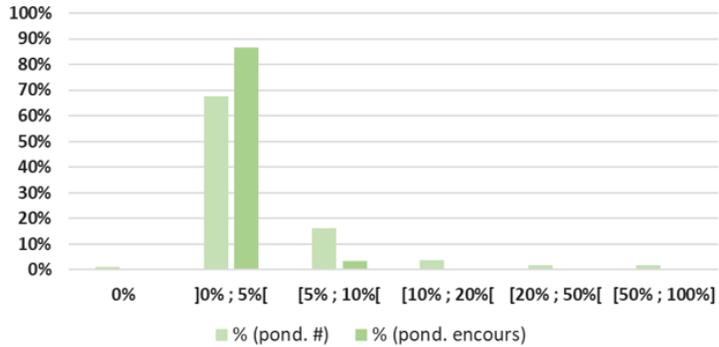
- 18 reportent un taux > 85%, dont 10 un taux = 100%
- généralement justifié de cette manière : « *L'activité de la SGP et de ses fonds est éligible à la Taxonomie au titre de l'article 7.7 du Règlement Délégué (UE) 2021/2139 qui porte sur l'activité d'« Acquisition et propriété de bâtiments »* »
- A l'inverse, une SGP immobilière dont l'encours est > 10 Mds€ indique dans son rapport « not applicable » sans explication fournie

Alignement

- Pour la première année, la remise de l'information d'alignement taxonomique était **obligatoire**, à la fois sur les indicateurs de chiffre d'affaires (CA) et d'investissements (CAPEX).
 - L'an dernier cette information était facultative ; 29% des répondants représentant 15% des encours l'avaient tout de même reportée mais 59% des remises étaient des « remises à 0 », venant très majoritairement des SGP.
- Un certain nombre de **limites, incohérences et erreurs de reporting** ont été mises en évidence par des vérifications « manuelles » entre données remises aux superviseurs et rapports 29 LEC publics.
- **L'appréhension du ratio d'alignement** semble **différente entre les assureurs et les SGP** : seul un assureur a publié un ratio à zéro et 15% d'entre eux n'en ont pas publié ; tandis que la quasi-totalité des SGP publie un ratio d'alignement taxonomique mais pour 53% d'entre elles le ratio publié est nul.
- Les **ratios déclarés par les SGP** sont pour autant nettement **supérieurs à ceux des assureurs**.
 - Pondérés par les encours, les ratios d'alignement déclarés par les SGP sont supérieurs à ceux déclarés par les assureurs : respectivement 4,1% et 2,6%. Un écart qui se creuse si l'on ne retient que les ratios non-nuls : 4,9% pour les SGP contre 2,6% pour les assureurs.

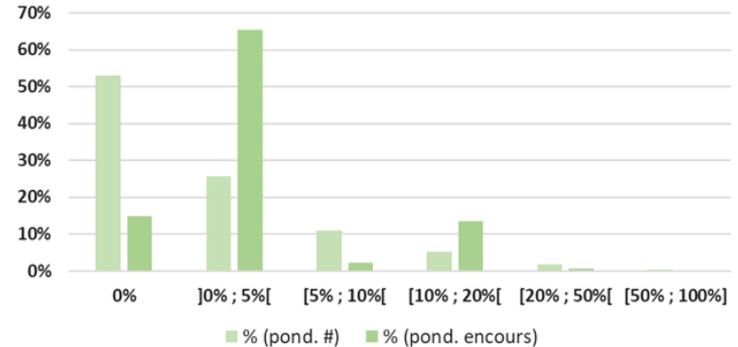
Alignement

- Assureurs :



Graphique 7 : Alignement taxonomique CA des assureurs (sup. 500 M€ ; remise 2024 sur 2023) – Classification par nombre d’entités et par encours

- SGP :



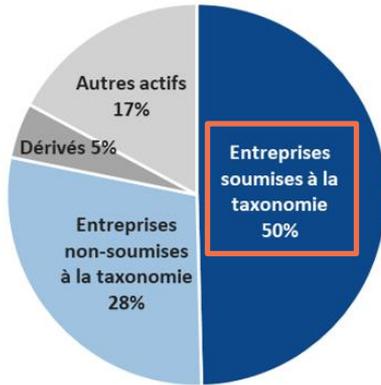
Graphique 9 : Alignement taxonomique CA des SGP (sup. 500 M€ ; remise 2024 sur 2023) – Classification par nombre d’entités et par encours

Limites des reportings

- Des analyses individuelles font ressortir les mêmes constats que l'an dernier, à savoir :
 - i. des **écarts d'informations** entre le rapport littéraire et les remises normalisées,
 - ii. un flou entre les calculs qui relèvent du réglementaire pur de ce qui relève du calcul volontaire/de l'estimation, et
 - iii. une **absence globale d'explications** sur les montants reportés et leur interprétabilité.
- **Exemples d'hétérogénéités, erreurs et incohérences dans le formalisme des remises :**
 - Taux reportés par les uns en pourcentages et par les autres en points de pourcentage
 - Taux d'alignement reporté sur la part d'actifs éligibles au dénominateur (conduisant à : alignement > éligibilité)
 - Taux d'alignement > 30% tandis que le taux d'éligibilité est nul
 - Remises de ratios taxonomiques aux superviseurs absents des rapports 29 LEC publics (surtout pour les CAPEX), voire absents avec une explication « n'est pas en mesure d'évaluer son alignement faute de données exhaustives »
 - Taux d'alignement reporté à 100% et rapport 29 LEC public qui indique ce taux ne s'applique qu'à un seul OPC (dédié à la transition énergétique)
- Ainsi, les ratios CAPEX ainsi que la répartition entre les 6 objectifs de la Taxonomie européenne ne sont **à ce stade pas encore interprétables.**

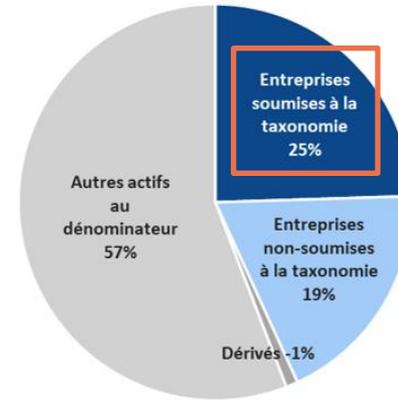
Composition des portefeuilles (Analyses dénominateur C2)

- SGP:

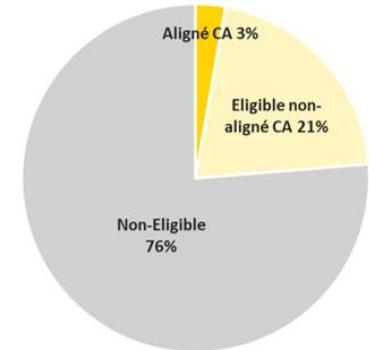


Graphique 13 : Répartition agrégée du portefeuille des SGP généralistes – Dénominateur

- Assureurs:



Graphique 11 : Répartition agrégée du portefeuille des assureurs – Dénominateur C.2



Graphique 12 : Répartition agrégée du portefeuille des assureurs - Eligibilité

Synthèse

- L'objectif de la captation de l'information taxonomique par le biais du décret est in fine de mesurer et suivre le « verdissement » des acteurs financiers français. En l'état actuel, et malgré des taux de remises globalement élevés (95% pour l'éligibilité, 90% pour l'alignement), **il n'est pas encore possible de poser de messages sur cet aspect.**
- Cela est dû notamment aux facteurs suivants :
 - Un reporting taxonomique intrinsèquement complexe au niveau européen, qui prévoit pour les institutions financières des exclusions différenciées d'actifs au niveau du numérateur et du dénominateur ;
 - Un processus de collecte des données taxonomiques auprès des entreprises investies encore partiel, selon [l'étude publiée par l'AMF en décembre 2024](#) ;
- De manière ordinale, malgré les fortes incertitudes évoquées, on peut considérer les ordres de grandeur suivants :
 - **Part d'éligibilité de l'ordre de 0% à 20% en moyenne**, avec de grands écarts notamment sur certaines SGP spécialisées,
 - **Part d'alignement inférieure à 5% en moyenne.**

Agenda

1. Contexte
2. Panorama des remises 2024
3. Etat des pratiques / Analyse statistique des remises

Stratégies climatiques

Stratégies biodiversité

Taxonomie

Part fossile

Sortie des énergies fossiles

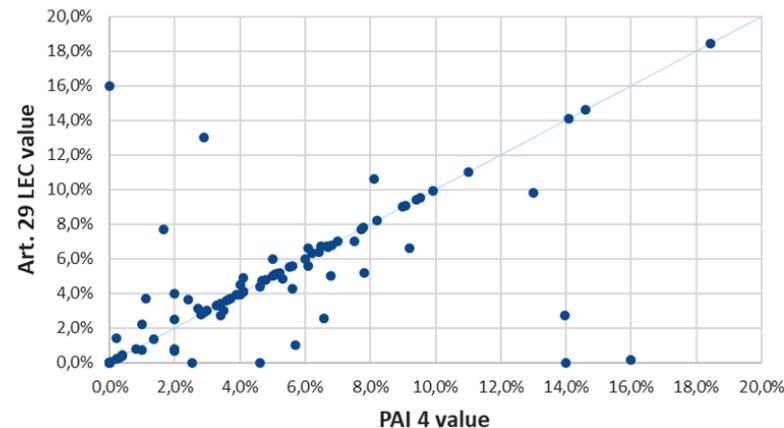
Autres aspects Art. 29 LEC

PAI SFDR

Variabilité des méthodologies sous-jacentes

Contexte :

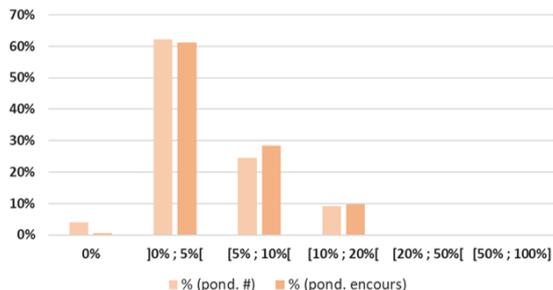
- Il est demandé aux acteurs de reporter « *la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles* », i.e. l'investissement total de l'acteur financier dans l'entreprise, quelque soit la part du CA de l'entreprise dans le secteur (contrairement à la taxonomie qui « transpire » les expositions).
- Il est demandé aux acteurs de reporter cette donnée à deux endroits distincts : annexe Art. 29 LEC et annexe G sur les PAI (SFDR).
- Pour les entités assujetties aux deux, on constate un nombre significatif de variations, cf. graphe ci-joint.



Graphique 16 : Variabilité des données d'exposition fossile remises entre annexes 29 LEC et PAI SFDR

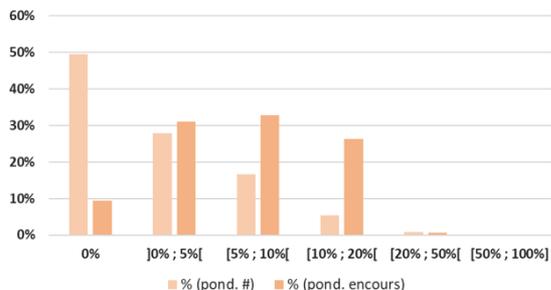
Statistiques générales (données 29 LEC)

Assureurs :



Graphique 14 : Exposition fossile (29 LEC) des assurances (sup. 500 M€; remises 2024) – Classification par par.

SGP :



Graphique 15 : Exposition fossile (29 LEC) des SGP (sup. 500 M€; remises 2024) – Classification par nombre d'entités et par encours

- 88,5% des entités assujetties ont remis l'information, soit 95% des encours du total des assujettis.
- **L'exposition moyenne** est de 3,4%, et **5,8%** en pondérant par les encours (contre 6,1% l'an dernier).
- Nombre important de remises à 0 chez les SGP, principalement immobilier et capital-investissement.

Catégorie ⁴⁹	GEN	CI	IMM	AU	Total
Publication information (#)	112	87	45	18	262
% part	87%	94%	87%	86%	89%
% encours	99%	97%	97%	82%	95%
Dont nombre de remises à 0	15	66	41	7	129
% part	13%	76%	91%	39%	49%
% encours	1%	36%	63%	17%	9%
% moyen (pond. #)	4,9%	0,9%	0,7%	5,3%	2,8%
% moyen hors 0 (pond. #)	5,6%	3,5%	7,4%	8,7%	5,6%
% moyen (pond. encours)	7,2%	2,4%	3,7%	5,2%	6,3%
% moyen hors 0 (pond. encours)	7,2%	3,7%	10,0%	6,3%	7,0%

Synthèse

- L'objectif est d'observer le niveau d'expositions et mesurer dans le temps le « dé-brunissement » des portefeuilles.
- La définition est identique à celle du PAI 4 SFDR – champ d'application « plus large » (toute entité d'encours/bilan > 500m€).
- Les remises présentent **une grande hétérogénéité** dans les pratiques :
 - Application de seuils d'activité/code NACE vs. prise en compte au premier euro
 - Prise en compte de 100% de l'exposition vs. « transposition » (fraction correspondant au niveau d'activité)
 - Aspects de temporalité et d'assiettes.
- On constate des parts de l'ordre de **5% à 10% en moyenne**, stables par rapport à l'an passé
 - *Caveats* par rapport aux points d'attention ci-dessous
 - Certains acteurs de premier plan reportent jusqu'à 20%.
- Il ne semble pas que cet indicateur soit utilisé à des fins de pilotage stratégique.
- Quelques cas constatés où l'information est renseignée dans l'annexe remise au superviseur mais pas dans le rapport publié.

Agenda

1. Contexte
2. Panorama des remises 2024
3. Etat des pratiques / Analyse statistique des remises

Stratégies climatiques

Stratégies biodiversité

Taxonomie

Part Fossile

Sortie des énergies fossiles

Autres aspects Art. 29 LEC

PAI SFDR

Statistiques générales

- SGP:

SGP > 500m€	Charbon		Hydr. Non conv.		Hydr. Conv.	
Pol. Exclusion (#)	82 (73 en N-1)		39		22	
Pol. Exclusion (% #)	28% (26% en N-1)		13%		7%	
Pol. Exclusion (% pond.)	73% (70% en N-1)		16%		3%	
% couverture moyen (pond.)	75%		69%		64%	
Calendrier de sortie	OCDE	Hors OCDE	OCDE	Hors OCDE	OCDE	Hors OCDE
<2023	6	8	5	5	1	2
<2025	4	2	7	7	6	5
<2030	8	8	2	2	2	2
2030	60	21	15	13	7	6
2040	2	40	7	8	3	3
2050	2	3	3	4	3	4
NC	213	213	256	256	273	273
Excl. nlls capacités ?	98		77		63	

- Assureurs:

Assureur	Charbon	
	Europe	Hors Europe
> 500m€		
Pol. Exclusion (#)	85	85
Pol. Exclusion (% #)	75%	75%
Pol. Exclusion (% pond.)	95%	95%
Fait	2	2
<2025	8	8
<2030	6	6
2030	68	32
2040	1	36
2050	0	1
NC	28	28

Synthèse

- Analyse limitée car sujet détaillé par le [4^e rapport commun ACPR-AMF](#).
- Les principaux enseignements sont :
 - La plupart des assureurs ont une **politique charbon** (75% en nombre, 95% en encours). Le nombre est plus faible pour les SGP (28% du nombre pour 73% des encours).
 - Très peu de SGP disposent de **calendrier de sortie** des hydrocarbures dits « conventionnels » (7% #), un peu plus en ce qui concerne les hydrocarbures dits « non-conventionnels » (13% #).
 - Le nombre de SGP qui indique **exclure systématiquement les développeurs de nouvelles capacités** demeure faible : 26% pour les hydrocarbures non-conventionnels, 21% pour les conventionnels et 33% pour le charbon.
 - La mise en place d'une **politique d'exclusion** ne présume en rien de l'ambition sous-jacente de ladite politique, du fait de l'hétérogénéité des périmètres d'application, des seuils et activités exclues.
- Sujet sur la structure du reporting pour le capital-investissement ou l'immobilier où l'univers d'investissement ne comprend potentiellement pas le fossile par nature.
- Néanmoins, **la situation globale n'est pas alignée avec les objectifs climatiques internationaux.**

Agenda

1. Contexte
2. Panorama des remises 2024
3. Etat des pratiques / Analyse statistique des remises

Stratégies climatiques

Stratégies biodiversité

Taxonomie

Part fossile

Sortie des énergies fossiles

Autres aspects Art. 29 LEC

PAI SFDR

Encours ESG et engagement

Encours prenant en compte des aspects ESG :

- Assureurs :

Répartition encours assureurs	Fonds €	Fonds UC	Total
Montant déclaré (m€)	965 691	372 181	1 337 872
% Art. 8 (pond. Encours déclaré)	67%	46%	61%
% Art. 9 (pond. Encours déclaré)	0,3%	4,5%	1,5%

Engagement (SGP) :

Votes	GEN	CI	IMM	AU	Total	N-1
# votes ESG	337 004	4 452	40 740	37 711	419 907	
# votes E	2 534	62	258	220	3 074	2 687
# votes S	19 322	92	574	2 262	22 250	17 266
# votes G	337 096	4 286	39 043	35 220	415 645	336 767
ESG vs. E, S et G	- 21 948	12	865	9	- 21 062	

- SGP :

Répartition encours SGP	% ESG	# 0%	# 100%	% Art. 8	% Art. 9	# 100% 8+9
GEN	73%	7	15	77%	1,0%	10
CI	70%	4	35	35%	11,5%	12
IMM	63%	4	11	42%	11,9%	8
AU	50%	4	4	38%	3,9%	2
Total	68%	19	65	65%	2,9%	32

Dépôts	GEN	CI	IMM	AU	Total	N-1
# dépôts ESG	18 052	152	9	124	18 337	
# dépôts E	131	6	1	52	190	183
# dépôts S	193	23	2	69	287	326
# dépôts G	16 218	123	871	3	17 215	9 674
ESG vs. E, S et G	1 510	-	- 865	-	645	

Agenda

1. Contexte
2. Panorama des remises 2024
3. Etat des pratiques / Analyse statistique des remises

Stratégies climatiques

Stratégies biodiversité

Taxonomie

Part fossile

Sortie des énergies fossiles

Autres aspects Art. 29 LEC

PAI SFDR

Statistique des remises

- Les statistiques de remises des annexes PAI aux superviseurs, appliquées à **l'ensemble de la population**, sont les suivantes :

Remise PAI Art. 4 SFDR	Assurances			SGP			Banques			Total		
	#	% (#)	% pond.	#	% (#)	% pond.	#	% (#)	% pond.	#	% (#)	% pond.
G1	101	45%	87%	198	32%	83%	14	21%	70%	313	31%	82%
G2	84	37%	82%	165	26%	80%	12	18%	66%	261	26%	80%
G3	84	37%	84%	149	24%	79%	11	17%	66%	244	27%	80%
Pas de remise	124	55%	13%	430	68%	17%	52	79%	30%	606	66%	16%

- Il est précisé qu'il n'a pas été relevé de cas de remises G2 ou G3 sans remise G1, ce qui n'aurait pas été conforme à la réglementation SFDR.
- Les taux de remise G1 non-pondérés par les encours sont logiquement assez faibles (inférieurs à 50%) du fait d'un grand nombre d'acteurs (notamment SGP) de petite taille. Une large partie des encours est cependant représentée (plus de 80% pour Assureurs et SGP).
- La « déperdition » en passant aux PAI facultatifs G2 et G3 est assez limitée, en termes d'encours (moins de 5 points pour les Assureurs et les SGP), un peu plus consistante en termes de nombre d'entités -environ -8 points).

PAI 1 Emissions de GES - Remises

- Les institutions financières soumises au reporting PAI SFDR sont tenues de remettre les **émissions de scopes 1, 2 et 3 de leurs sociétés en portefeuille**. Le tableau suivant décrit la structure des remises observées, sur l'ensemble de la population ayant remis au moins une donnée de PAI.
- La majorité des acteurs reportent les émissions de scopes 1, 2 et 3.**

Communication GES	Assurances			SGP			Banques			Total		
	#	% (#)	% pond.	#	% (#)	% pond.	#	% (#)	% pond.	#	% (#)	% pond.
Scope 1 Scope 2 Scope 3	86	85%	99%	155	78%	96%	10	71%	94%	251	79%	97%
Scope 1 Scope 2	0	0%	0%	1	1%	0,0%	0	0%	0%	1	0%	0,0%
Scope 1 Scope 3	0	0%	0%	2	1%	0,0%	0	0%	0%	2	1%	0,0%
Scope 2 Scope 3	0	0%	0%	4	2%	0,8%	1	7%	2%	5	2%	0,6%
Scope 1	0	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%	0	0%	0%
Scope 2	0	0%	0%	1	1%	0,0%	0	0%	0%	1	0%	0,0%
Scope 3	2	2%	0,3%	0	0%	0%	0	0%	0%	2	0%	0,1%
Remise à 0	2	2%	0,0%	33	17%	3%	3	21%	4%	38	13%	2%
NC	11	11%	1%	2	1%	0%	0	0%	0%	13	3%	0%



Ces statistiques, qui peuvent laisser à penser à une relative homogénéité des pratiques, ne doivent pas éluder les grandes disparités, notamment quant aux méthodologies d'appréciation du scope 3.



Il est par ailleurs fortement probable que, malgré les indications des superviseurs de reporter en tCO2e, les montant reportés soient exprimés dans plusieurs unités (ktCO2e, mtCO2e), sans qu'il soit aisé d'identifier ces anomalies.

PAI 1 Emissions de GES – « Bilan carbone »

- Munis de ces avertissements, il a été procédé à une mesure agrégée du « bilan carbone » des différents acteurs :
- Le chiffre global (3,6 GtCO₂e) représente près de 7% des émissions mondiales annuelles. Il n'est pas à prendre en considération compte tenu des **comptages multiples entre scopes mais également entre acteurs**, un fonds géré par une SGP pouvant être détenu par un assureur ou un mandat de gestion d'une banque, plusieurs entités filiales du même groupe reportant le total des émissions du groupe, etc.

Communication GES	Assurances		SGP		Banques		Total	
	mtCO ₂ e	%						
Scope 1 agrégé	35	8%	203	6%	1,3	9%	239	7%
Scope 2 agrégé	7	2%	53	2%	0,4	3%	61	2%
Scope 3 agrégé	380	90%	2 948	92%	12	88%	3 340	92%
Total	422	100%	3 204	100%	13,6	100%	3 640	100%

mtCO ₂ e	Assureurs			SGP			Banques			Total		
	2024	2023	Var. (%)	2024	2023	Var. (%)	2024	2023	Var. (%)	2024	2023	Var. (%)
Scope 1 agrégé	35	41	-13,0%	203	368	44,8%	1,3	1,2	5,3%	239	409	-41,5%
Scope 2 agrégé	7	7	-6,2%	53	73	26,7%	0,4	0,3	16,2%	61	80	-24,6%
Scope 3 agrégé	380	377	0,6%	2 948	2 136	38,0%	12,0	8,4	42,7%	3 340	522	32,4%
Total	422	425	-0,8%	3 204	2 577	24,3%	13,6	9,9	37,3%	3 640	012	20,8%

PAI 1 Emissions de GES – Cohérence des données

- 

On observe des écarts entre les données de l'année n-1 remise en 2024 (donc portant sur l'exercice 2022) avec les données de l'année n remises en 2023 (portant sur 2022). Ainsi **pour 15% des entités ayant remis le montant des émissions de scope 1 « n-1 » en 2024 et « n » en 2023 les chiffres diffèrent**. La statistique monte à 55% quand on considère le total des émissions.
- 

Nous mettons en parallèle les valeurs n-1 reportées en 2024 et les valeurs n reportées en 2023. Seules les données des banques sont stables ; **le montant des émissions des SGP et des assureurs baissent de près d'environ 1 GtCO2e chacun – tandis que leurs périmètres de remises ont augmenté respectivement de 12% et 26%**.
- 

Cette situation **limite fortement les perspectives de construction de séries temporelles de moyen à long terme**.

Valeur au 31.12.2022 remise en...	Assurances		SGP		Banques		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Scope 1 agrégé	139	41	718	368	0,9	1,2	858	409
Scope 2 agrégé	31	7	101	73	0,3	0,3	132	80
Scope 3 agrégé	1 207	377	2 788	2 136	8,4	8,4	4 003	2 522
Total	1 376	425	3 607	2 577	9,5	9,9	4 992	3 012

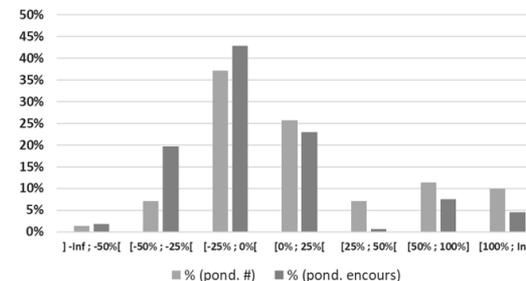
PAI 1 Emissions de GES - Evolutions

Focus sur les assureurs :

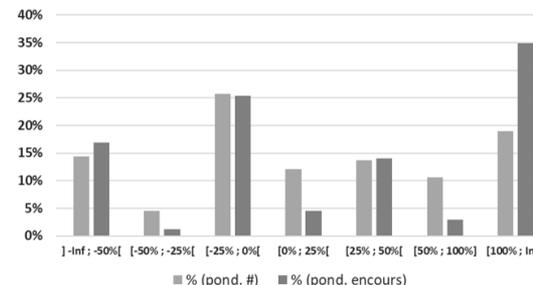
- Les assureurs présentent **une relative stabilité**. Selon leurs montants déclarés, 64% des assureurs voient les émissions de leurs portefeuilles baisser et 36% augmenter.
- A noter que dans son rapport 29 LEC, Abeille Assurance effectue une analyse d'attribution de l'évolution de l'intensité carbone en fonction de différents facteurs : effet prix, achat/vente, couverture, évolution de la donnée, etc. Ce type d'approche est particulièrement pertinent afin de permettre de discerner les différents effets complexes d'évolution des indicateurs.

Focus sur les SGP :

- Les résultats des SGP sont **plus hétérogènes** :
 - Les émissions des portefeuilles de 19% des SGP (représentant 35% des encours) auraient plus que doublé entre les exercices 2022 et 2023.
 - Les actifs en portefeuille ayant connu une hausse de plus de 100% seraient ainsi plus importants que ceux ayant connu une hausse contenue entre 0 et 100%.



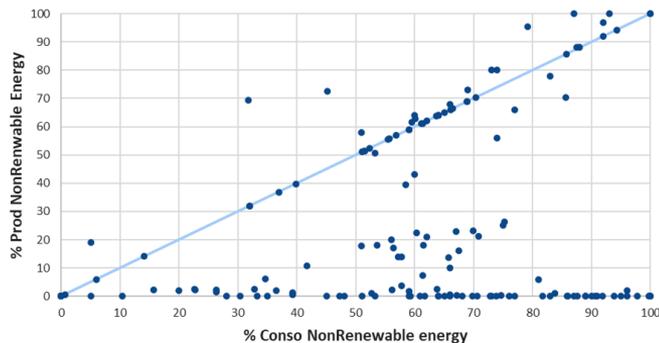
Graphique 17 : Variation des émissions de GES des assureurs (sup. 500 M€) entre 2022 et 2023 (remise 2024) – Classification par nombre d'entités et par encours



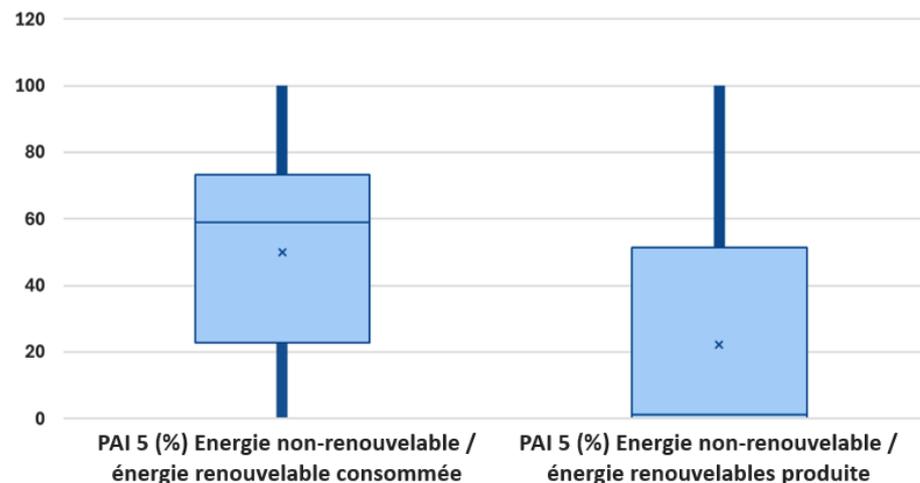
Graphique 18 : Variation des émissions de GES des SGP (sup. 500 M€) entre 2022 et 2023 (remise 2024) – Classification par nombre d'entités et par encours

PAI 5 Production et consommation d'énergies (SGP)

- Hétérogénéité des valeurs et des méthodologies
- Notamment assiette de l'indicateur : sous-ensemble « pertinent » (par ex. producteurs d'énergie) ou ensemble des actifs ?
- Beaucoup de remises à 0 (20% pour la consommation, 46% pour la production).
- Donnée encore peu distinguable parfois (cf. ci-dessous)



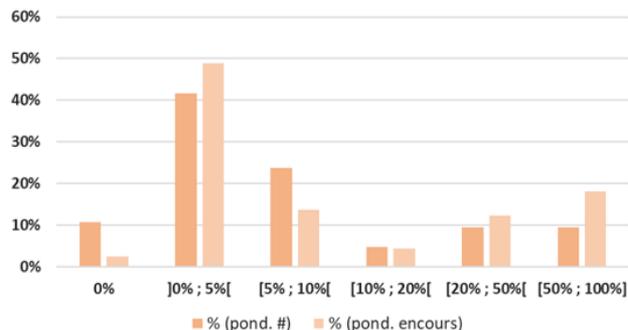
Graphique 19 : Comparaison par acteur de la consommation d'énergies non-renouvelables consommées et produites



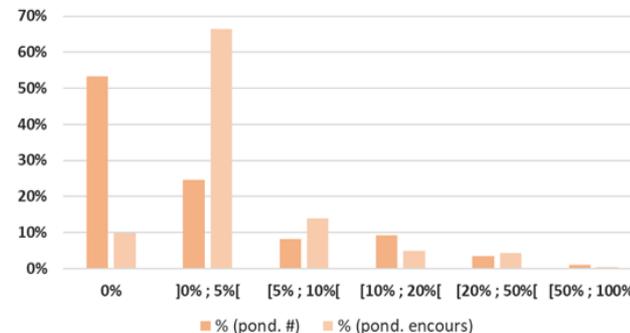
Graphique 18 : Distribution en boîtes à moustaches des SGP selon leurs ratios d'énergies non-renouvelables sur énergies renouvelables consommées et produites (PAI 5)

PAI 7 Zones sensibles biodiversité

- Beaucoup de remises à 0 de petits acteurs SGP
- Forte dispersion des valeurs liée essentiellement à une vision différente de « l'assiette » pertinente;



Graphique 20 : Indicateur PAI 7 Biodiversité des assureurs (ensemble de la population ; remise 2024) – Classification par nombre d'entités et par encours



Graphique 21 : Indicateur PAI 7 Biodiversité des SGP (ensemble de la population ; remise 2024) – Classification par nombre d'entités et par encours

Synthèse

- L'information relative aux annexes PAI SFDR est très riche (74 indicateurs représentant environ 300 points de données). Elle présente l'avantage d'avoir des définitions globalement cadrées avec un dispositif normatif via les Q&As européennes qui peut permettre d'éclaircir au fil du temps les problématiques d'interprétation.
- Le taux de remise sur ces indicateurs est globalement bon.
- **PAI 1 Emissions de GES** : Il paraît difficile d'accorder une interprétabilité physique aux chiffres de GES obtenus. Par ailleurs, concernant les indicateurs d'empreinte et d'intensité, on peut espérer que, par rapport aux variations erratiques observées aujourd'hui, avec le temps une analyse de variation pertinente pourra être menée.
- **PAI 5 Production et consommation d'énergies** : Les taux obtenus apparaissent difficilement interprétables du fait d'une hétérogénéité des méthodologies (notamment concernant l'assiette sur laquelle construire l'indicateur : actifs "pertinents" seuls ou total des encours) et de la construction même de l'indicateur, qui est une moyenne pondérée par les encours sans tenir compte des niveaux de consommation d'énergie d'une entreprise à l'autre.
- **PAI 7 Biodiversité** : Les approches sont hétérogènes, avec pour la plupart des acteurs des taux très faibles mais pour certains des ratios élevés dus à taux de couvertures très faibles focalisés sur un périmètre à enjeu, ou encore des approches conservatrices ignorant la condition d'activité « négative » pour se concentrer sur la seule localisation.



Synthèse et perspectives

Synthèse

- ✓ **Taux de remises au CTH en progrès** : +13% de remise ; 76% de taux de conformité.
- ✓ **Une amélioration de la qualité et de la structuration des reportings** : hausse de la mise en place d'indicateurs sur le climat et la biodiversité, étoffement des parties biodiversité. Lorsqu'un concept est posé par le décret, les assujettis s'en emparent.
- ✓ **Problèmes de qualité des données persistants** : incohérences rapport vs. annexe ou intra-annexe, non-respect des formats de remises en points de pourcentage, interprétations diverses des données attendues, notamment sur les aspects taxonomiques, part fossile, stratégie climat
- ✓ **Peu de lien entre reporting et stratégie de contribution** : les reporting font encore très peu souvent état de stratégies de contributions aux objectifs climat et biodiversité combinant objectifs de contributions, plan d'actions sous-jacents et suivi.
- ✓ **Des cibles de réduction d'émissions financées plus présentes mais qui ont leurs limites** : Les insuffisances des seules cibles en GES sont de plus en plus soulignées par les initiatives de place (GFANZ, SBTi, UNEP-FI, ...).
 - Rappel : l'attente est de **financer la réduction d'émissions et non de réduire les émissions financées**.
 - Malgré une tendance haussière, on observe encore assez peu d'indicateurs alternatifs fondés sur une catégorisation des entreprises et une analyse de leurs plans de transition.
- ✓ **Apports ACT Finance** : lorsque les cibles GHG existent, elles sont alignées dans le principe, mais manquent de robustesse dans leur périmètre (GHG ou Financier). Les définitions d'actifs « verts » ou « durables » sont hétérogènes et de qualité variable en vue de démontrer une contribution aux objectifs climatiques.
- ✓ **Des bonnes pratiques identifiées** : analyse de variation GHG par facteur explicatif, rapport d'engagement, politique de standards minimaux biodiversité.

Perspectives

- Incertitude globale liée au contexte européen.

Sur 2025 :

- Poursuite du partenariat ADEME/Sustainable Finance Observatory.
- Reproduction de l'analyse des remises normées superviseurs.
- Possibilité de s'appuyer davantage sur la méthodologie ACT Finance pour l'analyse qualitative :
 - Elargir l'échantillon d'analyse qualitative (34 acteurs aujourd'hui),
 - Elargir les aspects d'analyse : politique d'exclusion, engagement, management, ...
- Programme de travail encore ouvert donc ouvert aux suggestions.

Merci pour votre attention !

Contacts :

- Stanislas Ray (ADEME) : stanislas.ray@ademe.fr
- Edouard Vilpoux (SF Observatory) : edouard.vilpoux@sf-observatory.org



ANNEXES

Synthèse du rapport 2023

- Collecte de 759 rapports (<https://climate-transparency-hub.ademe.fr/rapports-29-lec-2022/>)
- Principaux messages :
 - ✓ Les remises de rapports auprès du CTH ont considérablement augmenté par rapport à l'an dernier mais restent en-deçà de 100%.
 - ✓ Les remises normalisées aux superviseurs représentent une avancée significative en termes de qualité des analyses et de précision des données.
 - ✓ Concernant la stratégie climatique, l'ADEME encourage vivement l'adoption d'un cadre transparent de catégorisation des émetteurs, en lien avec les avancées GFANZ, UNEP-FI, CBI et la méthodologie ACT Finance.
 - ✓ L'absence d'alignement temporel des calendriers de sortie des énergies fossiles avec le scénario de transition de référence NZE 2050 est soulignée, ainsi que la grande variabilité des politiques de sortie.
 - ✓ Les reportings taxonomiques et part fossiles demeurent encore sujets à une grande variabilité de méthodes et sources de données, nécessitant une certaine prudence dans l'interprétation des statistiques.
 - ✓ L'étude du volet biodiversité met en lumière la fragmentation des indicateurs utilisés jusqu'à présent, soulignant ainsi l'importance d'un accompagnement continu des acteurs dans ce domaine.



Synthèse du rapport 2022

- Collecte de 462 rapports (<https://climate-transparency-hub.ademe.fr/rapports-29-lec-2021/>)
- Analyse des rapports vs. une matrice d'analyse qui reprend les principaux éléments du décret 29 LEC
- Production [d'une analyse statistique](#). Principaux messages :
 - ✓ Remises insuffisantes (< 50% de taux de conformité, spécialement sur les établissements de crédit)
 - ✓ Difficultés de comparabilité qui se résoudront avec la mise en place des reportings normalisés ACPR/AMF.
 - ✓ Peu d'acteurs communiquent encore des cibles de décarbonation. Des acteurs s'engagent sur des cibles en intensité monétaires (tCO2e/m€ chiffre d'affaires ou m€ de Valeur de portefeuille), ce qui pose des problèmes d'interprétabilité physique. Quelques sujets de cohérence politique exclusion vs. engagements
 - ✓ Quelques mauvaises pratiques identifiées sur le reporting taxonomique/d'expositions aux énergies fossiles.
 - ✓ Sujet biodiversité encore peu mature : cf. mission commandée par CGDD/ADEME en 2023.



Décret d'application de l'art.173-VI

Définit les informations devant être publiées au titre des critères ESG et sur les aspects climatiques **sans imposer méthode spécifique**

Instaure une logique de « comply or explain »

Article 29 de la Loi Energie-Climat

Introduit les futures exigences européennes dans le droit français

Introduit les spécificités du droit français (art. 173-VI LTECV) ne figurant pas dans le droit européen

Renforce les exigences en matière de transparence et de reporting sur les risques relatifs au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité

Décret d'application de l'art.29

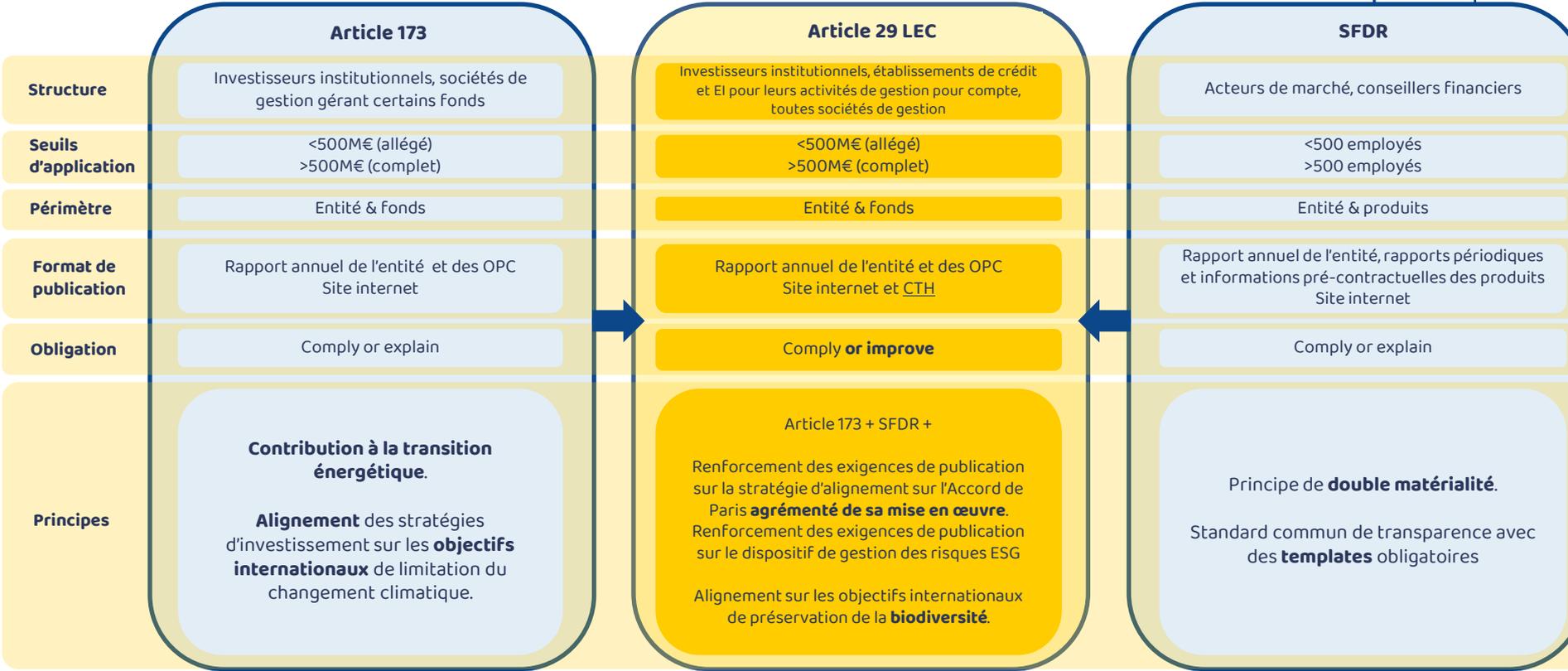
Articule le droit européen, les spécificités nationales issues du dispositif art. 173-VI LTECV **et les nouvelles exigences** issues de l'art. 29 LEC

Tire les leçons de l'expérience française de reporting extra-financier afin de **clarifier le cadre de transparence et structure le reporting**



Source : DG Trésor, 2021

29 LEC – Un héritage français ancré dans le cadre européen



Assujetti	Réf. Réglementaire	Précision de périmètre	Superviseur
Entreprise d'investissement et Etablissements de crédit	L. 511-4-3 CoMoFi	Pour leurs activités de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et de conseil en investissement	AMF
Société de gestion de portefeuille	L. 533-22-1 CoMoFi	Ensemble des activités	AMF
Mutuelles Code de la mutualité	L. 114-46-3 Code de la Mutualité	Organismes Vie soumis au code de la mutualité	ACPR
Instituts de Prévoyance	L. 931-3-8 Code SS	Organismes Vie soumis au code de la sécurité sociale	ACPR
IRPS et IRC	L. 942-6-1 Code SS	Organismes Vie soumis au code de la sécurité sociale	ACPR
Organismes d'assurance relevant du code des assurances	L. 310-1-1-3 Code des assurances	Entreprises d'assurance Vie ou réassurant des engagements Vie	ACPR

- Publication des rapports sur le site internet des entités
- Remise auprès de la [plate-forme climatique CTH](#) de l'ADEME pour exploitation à des fins statistiques
- Remise aux superviseurs : rapport + **remise quantitative normée**
 - Plate-Forme One Gate ACPR (rapport + reporting quantitatif)
 - Plate-Forme AMF ROSA (**reporting quantitatif seulement**)

Aux objectifs de réductions des GES de l'Accord de Paris et à la SNBC (pour sous-jacents français)

- Objectif quantitatif à **2030, revu tous les 5 ans jusqu'à 2050**
- **Quantification des résultats**
- Utilisations des **PAB** ou **CTB** pour les fonds indiciels
- **L'usage** de l'évaluation dans la stratégie
- **Impact** de la stratégie d'alignement **sur la stratégie d'investissement**, notamment sur les politiques de sortie du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels et leurs calendriers
- **Actions de suivi** des résultats
- **Fréquence** d'évaluation et calendrier de mise à jour
- Dans le cas de méthodologie interne (approche, couverture, horizon, hypothèses et scénarios, qualité des données, scope)

Présentation de l'information

Obligatoire

Distinction des informations publiées par **classes d'actifs**

- (%) selon un principe de **proportionnalité** appliqué à la nature des instruments financiers
- (€) selon les **volumes** respectifs des gérants dans les organismes de placement concernés.

Facultatif

Distinctions supplémentaires par activités, portefeuilles d'investissement, émetteurs, secteurs d'activité, etc.

Format de publication

- Rapport annuel de l'entité et rapport périodiques (des fonds >500M€)
- En articulation avec les formats obligatoires européens
- Site internet + plateforme pour la transparence financière (CTH) + transmis aux superviseurs

Comply or explain => Comply or improve

- Identification des **opportunités d'amélioration** de la stratégie actuelle et des **actions concrètes** à mettre en place
- Les **changements stratégiques et opérationnels introduits** ou à introduire à la suite de la mise en place d'actions correctives
- Des objectifs assortis **d'un calendrier de mise en œuvre**

Qualité définition entreprise « en transition »

Assessor's guidance				
As described in a better extent in the methodology, in order to assess whether a company has set a credible and robust transition plan, the following aspects should be considered.	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Tier
1. Targets				
1.1 Ambition/Targets' alignment: decarbonisation targets aligned with a 1.5°C trajectory (based on a 1.5°C scenario with no/low overshoot and a limited reliance on negative emissions). These targets must cover all significant scopes of emissions and disclose the expected contribution of negative emission technologies. They cannot rely on carbon offsets.	x			Tier 1
1.2 Time horizon of targets: The ideal set of targets is forward-looking enough to include a long-term horizon that includes the majority of a company's asset lifetimes, but also includes short- and medium-term targets that incentivize action in the present and planning of the near future.		x		Tier 2
2. Decarbonation strategy				
2.1 Perimeter of the transition plan: the transition plan should address all the relevant areas regarding climate issues, particularly the decommissioning of highly emissive processes and operations.	x			Tier 1
2.2 Decarbonation levers identified with key actions planned shall be provided, as well as the financial resources associated. Explanations provided regarding decarbonation levers shall be clear and credible, notably with due cautiousness regarding future technologies including carbon capture and storage. Expected contribution of negative emission technologies shall be disclosed, while transition plan cannot rely on carbon offsets. There should be an understandable linkage between financing needs and levers.		x		Tier 2
2.3 Locked-in GHG emissions: An analysis of the current company locked-in trajectory (i.e., emissions implied by its current productive assets and near-term business projections) that ensures its consistency with the proposed decarbonation pathway. Together with this analysis, the company should provide an explanation of how it will manage its highly emissive processes and operations in accordance with its targets. For		x		Tier 2
3. Management				
3.1 Clear oversight of climate change issues (net zero transition planning) and implication (approval of transition plan) at Board Level.	x			Tier 1
3.2 Risk framework identifying the key sensitivities and risks to the transition plan that have the potential to decisively impact its delivery.		x		Tier 2
4. Value chain engagement				
Defining strategy and associated actions to onboard all the value chain (clients and suppliers) in the net zero journey.		x		Tier 2
5. Policy Engagement				
Aligning lobbying activities with the Paris Agreement.			x	Tier 3
6. Monitoring, reporting and Verification process				
6.1. Control/Validation: any element demonstrating the lack of robustness/credibility of the transition plan should be taken into account, such as for instance controversies, certification issues of the reporting related to climate topics, misalignment between lobbying activities or remuneration incentives with the goal to limit global warming to 1.5°C....			x	Tier 3
6.2. Effective implementation of the transition plan should be monitored, any overshoot needing due explanations and adaptation of the transition plan.			x	Tier 3